

AVIS N° AV-2021-056

Evénement	Split
Instrument(s) concerné(s)	SOTHEMA

- OBJET DE L'AVIS

Annule et remplace l'avis N° AV-2021-53 relatif à la division de la valeur nominale (SPLIT) des actions formant le capital de SOTHEMA

- REFERENCES

- Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;
- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;
- Vu la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société SOCIETE DE THERAPEUTIQUE MAROCAINE tenue le 26/05/2021 et notamment la résolution relative à la division de la valeur nominale ;

- ARTICLE 1

Les caractéristiques des actions de l'instrument "SOCIETE DE THERAPEUTIQUE MAROCAINE" après split se présentent comme suit:

Libelle instrument	SOTHEMA
Ticker	SOT
Nouveau code ISIN	MA0000012502
Nouvelle valeur nominale	50,00
Nombre de titres après split	7.200.000

- ARTICLE 2

La Bourse de Casablanca procédera, en date du 13/07/2021 à :

- La purge du carnet d'ordres de l'instrument;
- L'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours des actions anciennes à la veille de la date de l'échange divisé par 2 ;
- La modification de la valeur nominale des actions.

